



COMMUNE DE SOUAL

AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES DESAFFECTATION DE CHEMINS RURAUX CR12 et CR Les Bouelles

Enquêtes publiques conjointes relative à l'aliénation totale ou partielle des chemins ruraux CR12 et CR Les Bouelles, par arrêté n°16072021-1 en date du 16 juillet 2021.

Le Maire de la commune de Soual a ordonné l'ouverture de deux enquêtes publiques conjointes portant aliénation totale ou partielle des chemins ruraux CR 12 et CR Les Bouelles.

A cet effet, Monsieur Daniel Astruc a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur pour les deux enquêtes.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquêtes à feuillet non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie de Soual, Place d'Occitanie, 81580 Soual, du mardi 14 septembre 2021 au vendredi 1er octobre inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture : les lundi et vendredi de 9h30 à 12h30, le mercredi de 13h45 à 18h15, les mardi et jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h45 à 18h15.

Les dossiers soumis aux enquêtes publiques seront également consultables sur le site internet de la commune : www.mairie-soual.fr

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers d'enquêtes et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquêtes ou les adresser par écrit, par voie postale à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Soual, Enquête publique, Place d'Occitanie, 81580 Soual.

Monsieur le commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir les observations en mairie le 14/09/2021 de 9h30 à 13h30, le 23/09/2021 de 15h à 18h15, le 01/10/2021 de 9h30 à 12h30.

A l'issue des enquêtes publiques, les administrés pourront consulter les rapports et les conclusions à la Mairie de Soual, aux jours et heures habituelles d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture des enquêtes.